

RCS : ST ETIENNE

Code greffe : 4202

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ST ETIENNE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1991 B 00553

Numéro SIREN : 950 405 928

Nom ou dénomination : FLOREAL

Ce dépôt a été enregistré le 03/09/2018 sous le numéro de dépôt B2018/009566

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n°de dépôt : **B2018/009566**
n°de gestion : **1991B00553**
n°SIREN : **950 405 928 RCS Saint Etienne**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Saint-Etienne certifie avoir procédé le 03/09/2018 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

FLOREAL - Société par actions simplifiée
1 cours Antoine Guichard 42000 Saint-etienne -FRANCE-

date de clôture : 31/12/2017

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les événements RCS suivants :
Dépôt des comptes annuels



663840

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : FLOREAL SA		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12					
Adresse de l'entreprise 0001 COURS ANTOINE GUICHARD 42008 SAINT ETIENNE CEDEX 1		Durée de l'exercice précédent* 12					
Numéro SIRET* 9 5 0 4 0 5 9 2 8 0 2 5 7 5		Néant ☐ *					
		Exercice N clos le, 31/12/2017					
		Brut 1	Amortissements, provisions 2				
		Net 3					
Capital souscrit non appelé (I) AA		909566	03 SEP 2018				
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement * AB	91	AC	B	553	
		Frais de développement * CX		CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires AF	257 867	AG	111 306	146 562	
		Fonds commercial (1) AH	70 133 712	AI	23 769 423	46 364 290	
		Autres immobilisations incorporelles AJ	46 979	AK		46 979	
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL		AM			
		Terrains AN	5 308 482	AO	3 317 526	1 990 956	
		Constructions AP	2 577 634	AQ	2 030 608	547 026	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels AR	26 009 934	AS	22 219 665	3 790 269	
		Autres immobilisations corporelles AT	35 377 736	AU	31 007 013	4 370 723	
		Immobilisations en cours AV	1 591 029	AW		1 591 029	
		Avances et acomptes AX		AY			
		IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS		CT		
			Autres participations CU	701 782	CV	101 308	600 474
			Créances rattachées à des participations BB		BC		
	Autres titres immobilisés BD			BE			
	Prêts BF			BG			
	Autres immobilisations financières* BH		26 013	BI		26 013	
	TOTAL (II) BJ		142 031 170	BK	82 556 850	59 474 320	
	ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements BL		BM		
En cours de production de biens BN				BO			
En cours de production de services BP				BQ			
Produits intermédiaires et finis BR				BS			
Marchandises BT			396 093	BU	396 093		
CRÉANCES		Avances et acomptes versés sur commandes BV		BW			
		Clients et comptes rattachés (3)* BX	1 165 581	BY	197 156		
		Autres créances (3) BZ	156 624 935	CA	83		
DIVERS		Capital souscrit et appelé, non versé CB		CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :) CD		CE			
Disponibilités CF		3 640 597	CG				
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)* CH	52 141	CI	52 141			
	TOTAL (III) CJ	161 879 347	CK	197 239			
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV) CW						
	Primes de remboursement des obligations (V) CM						
	Ecarts de conversion actif* (VI) CN						
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO		303 910 517	1A	82 754 088	221 156 429		
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP	(3) Part à plus d'un an CR				
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :	Créances :				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise FLOREAL SA		Néant ☐ *		
		Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 53 467 387)	DA	53 467 387	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	1 169 988	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	783 478	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	23 273	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH	102 404	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	4 002 548	
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK	426 441	
	TOTAL (I)	DL	59 975 519	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	218	
	Provisions pour charges	DQ	534 846	
	TOTAL (III)	DR	535 064	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	105	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	594 525	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	34 927	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	156 154 613	
	Dettes fiscales et sociales	DY	255 352	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	100 413	
	Autres dettes	EA	3 505 911	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
TOTAL (IV)	EC	160 645 846		
	Ecart de conversion passif*	(V)	ED	
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	221 156 429		
RENVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC		
		ID		
		IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	160 051 321	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	105		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : FLOREAL SA						Néant ☐ *		
		Exercice N						
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	762 983 003	FB		FC	762 983 003	
	Production vendue { biens * services *	FD		FE		FF		
		FG	1 746 460	FH		FI	1 746 460	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	764 729 463	FK		FL	764 729 463	
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN	485	
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	397 577	
	Autres produits (1) (11)					FQ	57 185	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	765 184 710
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*						FS	730 768 301
	Variation de stock (marchandises)*						FT	9 454 721
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*						FU	72
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*						FW	18 079 049
	Impôts, taxes et versements assimilés*						FX	514 785
	Salaires et traitements*						FY	
	Charges sociales (10)						FZ	210
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*				GA	1 541 184	
						GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC	201 094	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD	120 218		
	Autres charges (12)						GE	345 754
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	761 025 387
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	4 159 323	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	726 313	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
Total des produits financiers (V)					GP	726 313		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	60 848	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
Total des charges financières (VI)					GU	60 848		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	665 465		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	4 824 787		

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise FLOREAL SA		Néant ☐ *		
		Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	150 000	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	23 880 495	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	24 030 495	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	125 685	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	326 015	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	23 809 318	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	24 261 018	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	-230 523	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	591 716	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	789 941 518	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	785 938 970	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	4 002 548	
RENVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	1 693 688
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP	
		- Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	721 816	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	18 326	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX		
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1	282 390	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6	obligatoires	A9	
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N		
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
Amortissements dérogatoires		39 895	43 072	
Provision dépréciation immo. incorp		23 769 423	23 769 423	
Cession d'immobilisation		169 310	150 000	
Dépollution		68 763	68 000	
Restructuration coûts sociaux		125 685		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N		
		Charges antérieures	Produits antérieurs	

Désignation

N° 2053
1 / 1

Cegid Group

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise FLOREAL SA										Néant ☐ *	
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations			
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I				CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II				KD	70 468 178	KE		KF	416	
CORPORELLES	Terrains				KG	5 214 024	KH		KI	124 165	
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL	
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM	2 753 407	KN		KO	22 419
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants	M2		KP		KQ		KR
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS	25 407 159	KT		KU	1 068 496
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *			KV	34 527 337	KW		KX	969 633	
		Matériel de transport *			KY		KZ		LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique			LB	552 108	LC		LD	16 391	
	Emballages récupérables et divers *			LE		LF		LG			
	Immobilisations corporelles en cours				LH	1 776 204	LI		LJ	1 713 944	
	Avances et acomptes				LK		LL		LM		
	TOTAL III				LN	70 230 238	LO		LP	3 915 048	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T	
		Autres participations				8U	701 782	8V		8W	0
Autres titres immobilisés				1P		1R		1S			
Prêts et autres immobilisations financières				1T	25 005	1U		1V	1 008		
TOTAL IV				LQ	726 787	LR		LS	1 008		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					ØG	141 425 203	ØH		ØJ	3 916 471	
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence 4			
				par virement de poste à poste 1	par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2			Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I		IN		CØ		DØ		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II		IO		LV	30 035	LW	70 438 559	IX		
CORPORELLES	Terrains		IP		LX	29 707	LY	5 308 482	LZ		
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui	IR		MD	198 192	ME	2 577 634	MF		
		Inst. gales, agencets et am. des constructions	IS		MG		MH	0	MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ	465 720	MK	26 009 934	ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencets, aménagements divers	IU		MM	637 863	MN	34 859 107	MO		
		Matériel de transport	IV		MP		MQ		MR		
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS	49 869	MT	518 630	MU		
	Emballages récupérables et divers *		IX		MV		MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours		MY	1 899 119	MZ		NA	1 591 029	NB		
	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF		
TOTAL III		IY	1 899 119	NG	1 381 350	NH	70 864 817	NI			
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7		ØW		
	Autres participations		1Ø		ØX		ØY	701 782	ØZ		
	Autres titres immobilisés		11		2B		2C		2D		
	Prêts et autres immobilisations financières		12		2E		2F	26 013	2G		
	TOTAL IV		13		NJ		NK	727 795	2H		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					14	1 899 119	ØK	1 411 386	ØL	142 031 170	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

5 bis

**TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**
2018
DGFIP N° 2054 bis

 Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Exercice N clos le : 31/12/2017

 Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : FLOREAL SA

 Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 – col. 2) – col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
	1	2			5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
- a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
- b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B
DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

- 1 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE
- 2 — FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE..... -
- 3 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE..... =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise FLOREAL SANéant ☐ *

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE	108 773	PF	2 533	PG		PH	111 306
Terrains		PI	3 064 938	PJ	252 940	PK	352	PL	3 317 526
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR	2 188 834	PS	37 201	PT	195 427	PU	2 030 608
	Inst. générales, agencements, aménagement des constructions	PV		PW	0	PX		PY	0
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	22 156 182	QA	498 893	QB	435 409	QC	22 219 665
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD	30 327 073	QE	742 331	QF	564 970	QG	30 504 434
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	541 210	QM	7 287	QN	45 918	QO	502 579
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	58 278 237	QV	1 538 652	QW	1 242 076	QX	58 574 813
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	58 387 010	ØP	1 541 185	ØQ	1 242 076	ØR	58 686 119

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
Immobilisations amortissables		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais établissements TOTAL I		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Autres immob. incorporelles TOTAL II		N7		N8	10 130	P6		P7		P8		P9		Q1	10 130
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8	20 762	R9		S1		S2	103	S3		S4	20 659
	Ins. gales, agence et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
	Inst. techniques mat. et outillage	T3		T4	5 125	T5		T6		T7	25 413	T8		T9	-20 288
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agence am. divers	U1		U2	3 568	U3		U4		U5	14 490	U6		U7	-10 922
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7	310	V8		V9		W1	3 067	W2		W3	-2 757
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
	TOTAL III	X2		X3	29 765	X4		X5		X6	43 072	X7		X8	-13 308
	Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL IV	NL						NM						NO	
Total général (I+II+III+IV)		NP		NQ	39 895	NR		NS		NT	43 072	NU		NV	-3 177
Total général non ventilé (NP+NO+NR)		NW	39 895	Total général non ventilé (NS+NT+NU)			NY	43 072	Total général non ventilé (NW-NY)			NZ	-3 177		

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à évaluer						Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations						SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise FLOREAL SANéant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X 429 618	TM 39 895	TN 43 072	TO 426 441
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z 429 618	TS 39 895	TT 43 072	TU 426 441
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B 139 196	5C 0	5D	5E 139 196
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V 389 282	5W 120 218	5X 113 632	5Y 395 868
	TOTAL II	5Z 528 478	TV 120 218	TW 113 632	TX 535 064
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	– incorporelles	6A 23 769 423	6B 23 769 423	6C 23 769 423
		– corporelles	6E	6F	6G
		– titres mis en équivalence	02	03	04
		– titres de participation	9U 101 308	9V 0	9W 101 308
		– autres immobilisations financières (1) *	06	07	08
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T 65 597	6U 201 094	6V 69 535	6W 197 156
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X 103	6Y 0	6Z 20	7A 83
	TOTAL III	7B 23 936 431	TY 23 970 517	TZ 23 838 978	UA 24 067 970
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C 24 894 527	UB 24 130 630	UC 23 995 682	UD 25 029 474
Dont dotations et reprises		– d'exploitation	UE 321 312	UF 115 187	
		– financières	UG	UH	
		– exceptionnelles	UJ 23 809 318	UK 23 880 495	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-I-5° du C.G.I.					10
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.					
NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

FLOREAL SA

1 / 1

[illegible]

FLOREAL SA

1 / 1

[illegible]

FLOREAL SA

N° 2056
1 / 1

[illegible]

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : FLOREAL SA										Néant ☐ *		
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			UL			UM			UN		
	Prêts (1) (2)			UP			UR			US		
	Autres immobilisations financières			UT	26 013		UV	0		UW	26 013	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			VA	302 377		302 377					
	Autres créances clients			UX	863 204		863 204					
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)			ZI								
	Personnel et comptes rattachés			UY								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			UZ	0		0					
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM								
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	1 174 378		1 174 378					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN								
		Divers		VP	68 461		68 461					
	Groupe et associés (2)			VC	154 045 044		154 045 044					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)			VR	1 337 051		1 337 051					
	Charges constatées d'avance			VS	52 141		52 141					
TOTAUX			VT	157 868 669		VU	157 842 657		VV	26 013		
RENOIS	(1)	Montant des	– Prêts accordés en cours d'exercice		VD							
			– Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE							
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			VF							
CADRE B		ÉTAT DES DETTES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)			7Y									
Autres emprunts obligataires (1)			7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	105		105						
	à plus d'1 an à l'origine		VH									
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)			8A	594 525		0				594 525		
Fournisseurs et comptes rattachés			8B	156 154 613		156 154 613						
Personnel et comptes rattachés			8C									
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			8D	209 580		209 580						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	45 772		45 772						
	Obligations cautionnées		VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	0		0						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			8J	100 413		100 413						
Groupe et associés (2)			VI	3 358 163		3 358 163						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)			8K	182 675		182 675						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *			ZZ									
Produits constatés d'avance			8L									
TOTAUX			VY	160 645 846		VZ	160 051 321				594 525	
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ			(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques		VL			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK								
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032												

FLOREAL
Société par actions simplifiée au capital 53.467.387,08 €
Siège social : 1 Cours Antoine Guichard, 42 000 SAINT-ETIENNE
950 405 928 RCS SAINT-ETIENNE

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE DU 26 JUIN 2018**

(...)

DEUXIEME RESOLUTION

(Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2017)

L'assemblée générale, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2017, soit 4.002.548,01 €, de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice :	4.002.548,01 €
(-) Dotation de la réserve légale :	- 200 127,40 €
(+) Autres réserves :	23 273,33 €
(+) Report à nouveau antérieur :	102 404,10 €

= Bénéfice distribuable :	3 928 098,04 €

Au versement d'un dividende : 3 881 824,29 €

Soit un dividende de 0,27 € par action

Par prélèvement de 3 802 420,61 € sur le bénéfice de l'exercice après dotation de la réserve légale et 79 403,68 € sur le compte « Report à nouveau » qui s'élève ainsi, après affectation, à la somme de 23.000,42 €.

Le dividende sera mis en paiement au siège à compter de ce jour.

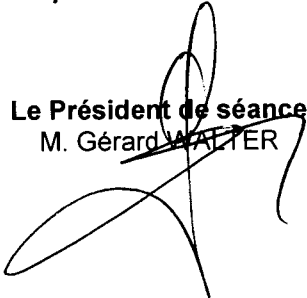
Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'Assemblée Générale prend acte qu'il a été distribué les dividendes suivants au titre des trois exercices précédents:

Exercice	Dividende distribué	Dividende distribué éligible à l'abattement de 40 %	Versement
2014	/	/	/
2015	1.869.026,51 €	/	2016
2016	5.175.765,72 €	/	2017

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

(...)

Le Président de séance
M. Gérard WALTER



FLOREAL

Société par Actions Simplifiée

1 cours Antoine Guichard
42000 SAINT-ETIENNE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2017

FLOREAL

Société par Actions Simplifiée

1 cours Antoine Guichard
42000 SAINT-ETIENNE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2017

Aux associés de la société FLOREAL,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société FLOREAL relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux participations réciproques vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français, ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Lyon, le 15 juin 2018

Le commissaire aux comptes

DELOITTE & ASSOCIES

Vanessa GIRARDET

COMPTES ANNUELS

Bilan

Compte de résultat

Annexe

Bilan actif

en K€

BILAN-ACTIF	Exercice N			
	Brut	Amort.	Net	Exercice N-1 Net
Capital souscrit non appelé (I)				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	258	111	147	
Fonds commercial	70 134	23 769	46 364	46 394
Autres immobilisations incorporelles	47		47	196
Avances sur immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles	70 439	23 881	46 558	46 590
Terrains	5 308	3 318	1 991	2 149
Constructions	2 578	2 031	547	565
Installations techniques, matériel	26 010	22 220	3 790	3 251
Autres immobilisations corporelles	35 378	31 007	4 371	4 211
Immobilisations en cours	1 591		1 591	1 776
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles	70 865	58 575	12 290	11 952
Participations selon la méthode de meq				
Autres participations	702	101	600	600
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	26		26	25
TOTAL immobilisations financières	728	101	626	625
Total Actif Immobilisé (II)	142 031	82 557	59 474	59 167
Matières premières, approvisionnements				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	396		396	9 851
TOTAL Stock	396		396	9 851
Avances et acomptes versés sur commandes				
Clients et comptes rattachés	1 166	197	968	1 001
Autres créances	156 625	0	156 625	136 373
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL Créances	157 791	197	157 593	137 374
Valeurs mobilières de placement				
dont actions propres:				
Disponibilités	3 641		3 641	3 115
TOTAL Disponibilités	3 641		3 641	3 115
Charges constatées d'avance	52		52	8
Total Actif Circulant (III)	161 879	197	161 682	150 349
Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)				
Prime de remboursement des obligations (V)				
Ecart de conversion actif (VI)				
Total Général (I à VI)	303 911	82 754	221 156	209 516

Bilan passif

En K€

BILAN-PASSIF		Exercice N	Exercice N-1
Capital social ou individuel	dont versé : 53 467	53 467	53 467
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		1 170	1 170
Ecarts de réévaluation	d'équivalence		
Réserve légale		783	512
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées	dont réserve des prov. fluctuation des cours :	23	23
Autres réserves	dont réserve achat d'œuvres originales d'artistes :		
TOTAL Réserves		807	535
Report à nouveau		102	121
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		4 003	5 428
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées		426	430
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)		59 976	61 152
Produit des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (II)			
Provisions pour risques		0	0
Provisions pour charges		535	528
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (III)		535	528
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		0	
Emprunts et dettes financières divers	dont emprunts participatifs :	595	596
TOTAL Dettes financières		595	596
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		35	36
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		156 155	142 809
Dettes fiscales et sociales		255	716
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		100	549
Autres dettes		3 506	3 128
TOTAL Dettes d'exploitation		160 051	147 239
Produits constatés d'avance			
TOTAL DETTES (IV)		160 646	147 836
Ecart de conversion Passif (V)			
TOTAL GENERAL - PASSIF (I à V)		221 156	209 516

Compte de résultat

En K€

COMPTE DE RESULTAT	Exercice N			Exercice N-1
	France	Exportation	Total	
Ventes de marchandises	762 983		762 983	718 599
Production vendue biens				
Production vendue services	1 746		1 746	1 678
Chiffres d'affaires nets	764 729		764 729	720 277
Production stockée				
Production immobilisée			0	14
Subventions d'exploitation				
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			398	390
Autres produits			57	71
Total des produits d'exploitation (I)			765 185	720 751
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			730 768	692 934
Variation de stock (marchandises)			9 455	1 345
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)			0	0
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes			18 079	17 475
Impôts, taxes et versements assimilés			515	636
Salaires et traitements				
Charges sociales			0	0
Dotations aux amortissements sur immobilisations			1 541	1 748
Dotations d'exploitation				
Sur actif circulant : dotations aux provisions			201	69
Pour risques et charges : dotations aux provisions			120	0
Autres charges			346	300
Total des charges d'exploitation (II)			761 025	714 508
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			4 159	6 243
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés			726	392
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total des produits financiers (V)			726	392
Dotations financières aux amortissements et provisions				
Intérêts et charges assimilées			61	16
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total des charges financières (VI)			61	16
RÉSULTAT FINANCIER			665	376
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)			4 825	6 619

Compte de résultat (suite)

En K€

COMPTE DE RESULTAT (suite)	Exercice N	Exercice N-1
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	0	0
Produits exceptionnels sur opérations en capital	150	0
Reprises sur provisions et transferts de charges	23 880	23 961
Total des produits exceptionnels (VII)	24 030	23 961
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	126	143
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	326	138
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	23 809	23 954
Total des charges exceptionnelles (VIII)	24 261	24 235
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	-231	-275
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)	0	0
Impôts sur les bénéfices (X)	592	916
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	789 942	745 104
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	785 939	739 676
BÉNÉFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)	4 003	5 428

ANNEXE

I. Faits caractéristiques

La société Floreal a procédé à la cession de l'intégralité de son stock de carburant (hors GPL) à la société Distridyn pour un montant de 9 691 K€ HT.

La société Floreal est devenue une Société par actions simplifiée (SAS).

La société Floreal a mise en location-gérance un certain nombre de stations-services auprès des franchisés exploitant les supermarchés attenants (Landivisiau, Moissac, Ploemeur, Souillac).

II. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont établis suivant les prescriptions du plan comptable général 2016 issu du règlement ANC 2016-07 du 4 novembre 2016 homologué par l'arrêté du 26 décembre 2016 qui modifie le règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général.

Les règles et méthodes comptables appliquées sont, dans leur ensemble, identiques à celles connues jusqu'alors et ne font pas obstacle à la comparaison d'un exercice sur l'autre.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité d'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

A - Immobilisations incorporelles

Depuis le règlement ANC 2015-06 du 23 novembre 2015 applicable à compter du 1er janvier 2016, le mali technique constaté lors d'opérations de fusions et assimilées, est ventilé par catégorie d'actifs sous-jacents apportés.

Les immobilisations incorporelles figurent au bilan à leur coût d'acquisition, de production ou d'apport. Elles sont principalement composées de fonds de commerce et de logiciels.

La durée d'amortissement des logiciels est de 3 ans ou 5 ans suivant la durée prévisionnelle d'exploitation des projets. Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire.

Les fonds commerciaux et les parts de marchés ne sont pas amortis. Ils sont considérés à durée de vie illimitée et des tests de dépréciations sont réalisés au moins une fois par an.

B - Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurent au bilan pour leur coût d'acquisition, de production ou d'apport. Les composants d'une immobilisation sont comptabilisés séparément lorsque leurs durées d'utilisation sont significativement différentes.

Les amortissements pour dépréciations des actifs corporels sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation estimée du bien.

La différence entre l'amortissement dégressif et l'amortissement linéaire est comptabilisée en provision pour amortissements dérogatoires.

Les durées d'amortissements retenues pour les principaux postes sont les suivantes :

Nature des immobilisations	Durée
Bâtiments, constructions (Gros œuvre)	40 ans
Etanchéité toiture, protection incendie de la coque	15 ans
Installations électriques et frigorifiques	15 ans
Agencements, modifications ou transformation de locaux	20 à 40 ans
Agencements des terrains	20 ans
Matériels et outillages	5 à 15 ans
Matériels de transport	4 ans
Matériels et mobilier de bureau	10 ans
Matériels informatiques	5 ans
Agencements, Aménagements, Installations	10 ans

C - Dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles

Ces regroupements d'actifs sont définis comme suit :

- pour les hypermarchés, les supermarchés et les restaurants, le groupe est le site lui-même,
- pour les autres réseaux, le groupe est le réseau.

Afin de refléter au mieux les synergies existantes au sein du réseau, les autres actifs incorporels (fonds de commerce) sont testés au niveau de la société.

Les immobilisations incorporelles et corporelles font ainsi l'objet, à chaque clôture, d'une recherche systématique d'indices de pertes de valeur. Lorsqu'un indice de perte de valeur est identifié, une provision pour dépréciation est déterminée par comparaison entre la valeur recouvrable et la valeur nette comptable de l'actif ou groupe d'actifs. La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la valeur de marché et la valeur d'utilité.

La valeur de marché d'un site est déterminée en retenant un pourcentage du CATTC en fonction du type de magasin et de son activité. L'activité s'analyse selon l'EBITDA du magasin de l'année en cours et des deux années précédentes.

La valeur d'utilité est la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés attendus de l'utilisation continue d'un actif et de sa sortie à la fin de sa durée d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée à partir des flux de trésorerie estimés sur la base des plans ou budgets établis sur 5 ans maximum, les flux étant au-delà extrapolés par application d'un taux de croissance constant ou décroissant, et actualisés en retenant des taux du marché à long terme avant impôt qui reflètent les estimations du marché de la valeur temps de l'argent et les risques spécifiques des actifs. Pour le calcul de la valeur d'utilité, une valeur terminale égale à la capitalisation à l'infini d'un flux annuel normatif est ajoutée à la valeur des flux futurs attendus.

Concernant la location gérance, une valorisation systématique des actifs est opérée par la capitalisation à l'infini de l'EBITDA du site. La franchise pure (sans location gérance) n'est testée qu'en cas d'indices sérieux de pertes de valeurs : fermeture, sinistre, obsolescence.

Une perte de valeur est comptabilisée dès lors que la valeur comptable nette de l'actif ou groupe d'actifs auquel il appartient devient supérieure à sa valeur recouvrable.

Les immobilisations (hors fonds de commerce) sont affectées à des groupes d'actifs.

Un groupe d'actif est le plus petit groupe identifiable d'actifs générant des flux de trésorerie largement indépendants de ceux générés par d'autres actifs.

D - Immobilisations financières

Les titres de participation figurent au bilan à leur coût d'acquisition ou à leur valeur d'apport.

Une dépréciation ramène ceux-ci à leur valeur actuelle si celle-ci lui est inférieure.

La valeur actuelle est déterminée en fonction de plusieurs éléments d'appréciation, tels que l'actif net à la clôture de l'exercice des sociétés concernées, leur niveau de rentabilité, leurs perspectives d'avenir et leur utilité pour le Groupe Casino.

Des précisions complémentaires sont fournies au niveau des commentaires sur l'actif immobilisé, paragraphe « Immobilisations financières ».

E - Stocks

Le coût des stocks comprend tous les coûts d'acquisition, de transformation et autres coûts encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent.

Le coût d'acquisition des stocks est constitué du prix d'achat, y compris les droits de douane et autres taxes non récupérables, après déduction des rabais commerciaux, remises, et autres éléments similaires, ainsi que des frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables à l'acquisition.

Une dépréciation ramène le stock à la valeur probable de réalisation si celle-ci est inférieure.

F - Créances et dettes

Les créances et dettes ont été évaluées à leur valeur nominale. Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

G - Chiffre d'Affaires

Le Chiffre d'Affaires intègre les ventes de carburants et de services réalisées en station ainsi que diverses prestations (commissions, locations immobilières ...)

H - Marge commerciale

Le "Prix de Revient des Ventes" intègre, outre les achats nets des ristournes et des coopérations commerciales et les variations des stocks, les coûts logistiques et les frais de centrale d'achats.

I - Frais avant ouverture (FAO) et après fermeture (FAF) des magasins

Lorsqu'ils ne correspondent pas à la définition d'un actif les frais avant ouverture et après fermeture sont comptabilisés en charges d'exploitation l'année où l'ouverture et/ou la fermeture du magasin intervient.

J - Résultat courant

Le résultat courant résulte des produits et charges afférents aux activités ordinaires de la société, ainsi que des éléments se situant dans le prolongement des dites activités.

K - Résultat exceptionnel

Sont comptabilisés en résultat exceptionnel, les produits et les charges qui ne relèvent pas par leur nature, leur occurrence, ou leur caractère significatif, des activités courantes de la société.

COMMENTAIRES SUR LE CONTENU DE CERTAINS POSTES

FLOREAL

I. Produits d'exploitation

Les transferts de charges comptabilisés au sein des produits d'exploitation concernent les natures de charges ci-dessous :

En K euros

Transferts de charges	2017	2016
Autres achats et charges externes	194	263
Autres charges		
Frais de personnel		
DAP	88	18
TOTAL	282	281

II. Prix de revient des ventes

En K euros

Prix de revient des ventes	2017	2016
Achats et variation des stocks	-740 223	-694 280
Coûts logistiques et frais d'achats		
Coopérations commerciales		
TOTAL	-740 223	-694 280

III. Résultat financier

Les produits financiers nets sont essentiellement composés des intérêts comptes courants pour 703 K€.

IV. Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel se compose de :

- Provisions réglementées : 3 K€
- Dépollution : (1) K€.
- Restructuration coûts sociaux : (126) K€.
- Cession d'immobilisations : (19) K€
- Transfert de charges amortissement : (88) K€.

V. Impôt sur les bénéfices

Voici la répartition de l'impôt suivant la nature des résultats :

En K euros

	Résultat courant	Résultat exceptionnel	TOTAL
Montant avant impôts	4 825	-231	4 594
Impôts dûs	622	-30	592
Montant net après impôt	4 203	-201	4 002

Au 31/12/2017, l'impôt est calculé au taux normal de 33,1/3 %, majoré de la contribution sociale sur les bénéfices de 3,3 % si la CA HT réalisé est supérieur à 7 630 000 €

VI. Fiscalité différée

L'allègement de la dette future d'impôt provenant des décalages dans le temps entre le régime fiscal et le traitement comptable s'élève à 13 613 K euros.

En K euros

	Base de l'imposition	Taux d'ajustement	Impôt de l'exercice
Impôts dus au titre de l'exercice			-591 716
Accroissement de la dette future d'impôt			
Provisions règlementées	426	33,1/3%	-142
Subventions d'investissements	0	33,1/3%	0
Autres charges déduites d'avance		33,1/3%	0
Autres produits taxés d'avance		33,1/3%	0
Total accroissement de la dette future d'impôt	426		-142
Allègement de la dette future d'impôt			
Participation des salariés	0	33,1/3%	0
Provisions retraites et assimilées	0	33,1/3%	0
C3S	-210	33,1/3%	70
Provisions risques divers	0	33,1/3%	0
Déficit reportable	-41 056	33,1/3%	13 685
Autres charges à déduire plus tard		33,1/3%	0
Autres produits taxés d'avance		33,1/3%	0
Total allègement de la dette future d'impôt	-41 266		13 755
Total impôt différé	-40 839		13 613
Report en arrière des déficits			0
Crédits d'impôts divers			

VII. Suivi des déficits et des crédits d'impôts

Suivi des déficits	Montant
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent	0
Déficits imputés	0
Déficits reportables	0
Déficits de l'exercice	0
Total des déficits restant à reporter	0

VIII. Intégration fiscale

La société FLOREAL fait partie du groupe d'intégration fiscale dont la société mère est CASINO GUICHARD PERRACHON SA.

L'économie d'impôt résultant de déficits transmis à CASINO GUICHARD PERRACHON SA ne donne pas lieu à restitution sous forme de renversement de trésorerie, d'inscription en compte courant ou d'abandon de créance.

Dans ces conditions, la société FLOREAL comptabilise, dans tous les cas de figure, l'impôt qui serait dû comme en l'absence d'intégration fiscale.

Le déficit inscrit dans le tableau "suivi des déficits" page précédente, ne concerne que les déficits nés avant intégration.

Après prise en compte des résultats dégagés pendant l'intégration, le montant total du déficit fiscal reportable au 31/12/2017 est de 41 056 K€.

IX. Immobilisations

En K euros

Cadre A	IMMOBILISATIONS	Valeur brute au début de l'exercice	Augmentations	
			Réévaluation	Acqu. et apports
	Frais d'établissement et de développement (I)	0	0	0
	Autres postes d'immobilisations incorporelles (II)	70 468	0	0
	Terrains	5 214	0	124
Constructions	Sur sol propre	0	0	0
	Sur sol d'autrui	2 753	0	22
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions	0	0	0
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	25 407	0	1 068
Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers	34 527	0	970
	Matériel de transport	0	0	0
	Matériel de bureau et mobilier informatique	552	0	16
	Emballages récupérables et divers	0	0	0
	Immobilisations corporelles en cours	1 776	0	1 714
	Avances et acomptes	0	0	0
	TOTAL (III)	70 230	0	3 915
	Participations évaluées par mise en équivalence	0	0	0
	Autres participations	702	0	0
	Autres titres immobilisés	0	0	0
	Prêts et autres immobilisations financières	25	0	1
	TOTAL (IV)	727	0	1
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	141 425	0	3 916
Cadre B	IMMOBILISATIONS	Diminutions		Réévaluation
		Virement	Cession	
	Frais d'établissement et de développement (I)	0	0	0
	Autres postes d'immobilisations incorporelles (II)	0	30	70 439
	Terrains	0	30	5 308
Constructions	Sur sol propre	0	0	0
	Sur sol d'autrui	0	198	2 578
	Installations générales, agencements et	0	0	0
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	0	466	26 010
Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements	0	638	34 859
	Matériel de transport	0	0	0
	Matériel de bureau et mobilier informatique	0	50	519
	Emballages récupérables et divers	0	0	0
	Immobilisations corporelles en cours	1 899	0	1 591
	Avances et acomptes	0	0	0
	TOTAL (III)	1 899	1 381	70 865
	Participations évaluées par mise en équivalence	0	0	0
	Autres participations	0	0	702
	Autres titres immobilisés	0	0	0
	Prêts et autres immobilisations financières	0	0	26
	TOTAL (IV)	0	0	728
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	1 899	1 411	142 031

X. Amortissements

En K euros

Cadre A		SITUATION ET MOUVEMENTS DES AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE			
Immobilisations amortissables		Début d'exercice	Augment.	Diminutions	Fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement (I)					
Autres postes d'immobilisations incorporelles (II)		109	3		111
Terrains		3 065	253	0	3 318
Constructions	Sur sol propre				
	Sur sol d'autrui	2 189	37	195	2 031
Installations générales, agencements					
Installations techniques, matériels et outillages		22 156	499	435	22 220
Autres immo. corporelles	Installations générales, agencements divers	30 327	742	565	30 504
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	541	7	46	503
	Emballages récupérables et divers				
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES (III)		58 278	1 539	1 242	58 575
TOTAL GENERAL (I + II + III)		58 387	1 541	1 242	58 686

Cadre B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES							
Immos	DOTATIONS			REPRISES			Fin de l'exercice
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort fiscal exception-nel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort fiscal exceptionnel	
Frais étab							
Autres		10					10
Terrains							
Constructions :							
sol propre							
sol autrui		21			0		21
install.							
Autres immobilisations :							
Inst. techn.		5			25		-20
Inst gén.		4			14		-11
M.Transport							
Mat bureau.		0			3		-3
Emball.							
CORPO.		30			43		-13
Acquis. de titres							
TOTAL		40			43		-3

Cadre C		Début de l'exercice	Augment.	Diminutions	Fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler					
Primes de remboursement des obligations					

XI. Commentaires sur l'actif immobilisé

A - Immobilisations incorporelles

Les modalités de dépréciation des fonds de commerce sont exposées dans le paragraphe C du 'II - Règles et méthodes comptables" des notes aux états financiers.

Au titre de l'exercice clos le 31/12/2017, le taux de croissance utilisé pour extrapoler les projections de flux de trésorerie à l'infini et le taux d'actualisation après impôt appliqué aux projections de flux de trésorerie s'élèvent respectivement à 1.7% et 5.6%.

B - Immobilisations corporelles

La variation des immobilisations corporelles vient des renovations effectuées principalement sur les sites de Monthieu et Quimper.

C - Immobilisations financières

La société a procédé, en application des principes comptables décrits dans les sections introductives de l'annexe, à la détermination de la valeur d'inventaire des titres de participation en retenant soit une valorisation sur la base de l'actif net réévalué, soit une valeur d'utilité résultant des flux de trésorerie attendus.

Au titre de l'exercice clos le 31/12/2017, le taux de croissance utilisé pour extrapoler les projections de flux de trésorerie à l'infini et le taux d'actualisation après impôt appliqué aux projections de flux de trésorerie s'élèvent respectivement à 1.7% et 5.6%.

XII. Créances et dettes

en K euros

Cadre A	Etat des créances	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an	
Créances rattachées à des participations					
Prêts					
Autres immos financières		26		26	
TOTAL DES CRÉANCES LIEES A L'ACTIF IMMOBILISE		26		26	
Clients douteux ou litigieux		302	302		
Autres créances		863	863		
Créances représentatives de titres prêtés					
Personnel et comptes rattachés					
Sécurité sociale et autres organismes sociaux					
Impôts sur les bénéfices					
Taxe sur la valeur ajoutée		1 174	1 174		
Etat et autres collectivités					
Autres impôts					
Etat - divers		68	68		
Groupes et associés		154 045	154 045		
Débiteurs divers		1 337	1 337		
TOTAL CREANCES LIEES A L'ACTIF CIRCULANT		157 791	157 791		
Charges constatées d'avance		52	52		
TOTAL DES CREANCES		157 869	157 843	26	
Prêts accordés en cours d'exercice					
Remboursements obtenus en cours d'exercice					
Prêts et avances consentis aux associés					
Cadre B	Etat des dettes	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an et - de cinq ans	A plus de cinq ans
Emprunts obligataires convertibles					
Autres emprunts obligataires					
an à l'origine		0	0		
à l'origine					
Emprunts et dettes financières divers		595			595
Fournisseurs et comptes rattachés		156 155	156 155		
Personnel et comptes rattachés					
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		210	210		
Impôts sur les bénéfices					
Etat et autres collectivités					
Taxe sur la valeur ajoutée		46	46		
Obligations cautionnées					
Autres impôts					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		100	100		
Groupes et associés		3 358	3 358		
Autres dettes		183	183		
Dette représentative de titres empruntés					
Produits constatés d'avance					
TOTAL DES DETTES		160 646	160 051		595
Emprunts souscrits en cours d'exercice			Emprunts auprès des associés personnes physiques		
Emprunts remboursés en cours d'exercice					

XIII. Produits à recevoir

En K euros

Produits à recevoir	Montant
Créances clients et comptes rattachés	59
Autres créances	2 077
TOTAL	2 136

XIV. Commentaires sur les créances

Les sociétés du groupe utilisent des comptes courants appelés comptes « sociétés apparentées », permettant d'enregistrer deux types de flux :

- des flux de financement de CASINO FINANCE vers les filiales,
- des flux de règlement de relations commerciales (marchandises, loyers...) entre les différentes sociétés du Groupe.

Afin d'éviter l'accroissement du solde de ces comptes, une opération de compensation, appelée « équilibrage », est effectuée périodiquement.

XV. Charges à payer

En K euros

Charges à payer	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	945
Dettes fiscales et sociales	210
Dettes sur immobilisations	67
Autres dettes	162
TOTAL	1 384

XVI. Commentaires sur les dettes

Les dettes financières correspondent à des cautions reçues pour un montant de 595 K€ au 31/12/2017.

Le montant des effets à payer, inclus dans les dettes fournisseurs, s'élève à 503 K€ au 31/12/2017.

XVII. Charges constatées d'avance
en K euros

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	Exploitation	Financier	Exceptionnel
Autres charges constées d'avance	46	0	0
Assurances payés d'avance	6	0	0
TOTAL	52	0	0

XVIII. Variation des capitaux propres

En K euros

CAPITAUX PROPRES	Ouverture	Augment.	Diminut.	Distribut. Dividendes	Affectation du résultat N-1	Apports et fusions	Clôture
Capital social ou individuel	53 467						53 467
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	1 170						1 170
Ecart de réévaluation	0						0
Réserve légale	512				271		783
Réserves statutaires ou contractuelles	0						0
Réserves réglementées	23						23
Autres réserves	0						0
Report à nouveau	121			-5 157	-5 176		102
Résultat de l'exercice	5 428	4 003	5 428				4 003
Subventions d'investissement	0						0
Provisions réglementées	430		4				426
TOTAL CAPITAUX PROPRES	61 152	4 003	5 432	-5 157	-4 905	0	59 975

XIX. Composition du capital social

Le capital social est composé de 14 377 127 actions au nominal de 3,72 €.

Voici les différents associés :

Nom	% détention
DISTRIBUTION CASINO France	100,00%
DISTRIDYN (1 action)	0,00%
TOTAL	100,00%

XX. Provisions et dépréciations

En K euros

Nature des provisions	Début de l'exercice	Dotations	Reprises	Fin de l'exercice
Provisions gisements miniers et pétroliers				
Provisions investissements				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires	430	40	43	426
- Dont majorations exceptionnelles de 30%				
Provisions implantation étranger avant 1.1.1992				
Provisions implantation étranger après 1.1.1992				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
TOTAL (I)	430	40	43	426
Provisions pour litige				
Frais de développement				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Provisions pour pensions				
Provisions pour impôts	139			139
Provisions pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour gros entretien				
Provisions pour charges soc et fisc sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges	389	120	114	396
TOTAL (II)	528	120	114	535
Provisions sur immos incorporelles	23 769	23 769	23 769	23 769
Provisions sur immos corporelles				
Provisions sur titres mis en équivalence				
Provisions sur titres de participations	101			101
Provisions sur autres immos financières				
Provisions sur stocks				
Provisions sur comptes clients	66	201	70	197
Autres provisions pour dépréciations	0		0	0
TOTAL (III)	23 936	23 971	23 839	24 068
TOTAL GENERAL (I + II + III)	24 895	24 131	23 996	25 029
Dont dotations et reprises d'exploitation		321	115	
Dont dotations et reprises financières				
Dont dotations et reprises exceptionnelles		23 809	23 880	
dépréciations des titres mis en équivalence				

AUTRES INFORMATIONS

FLOREAL

I. Éléments concernant les parties liées

NEANT

II. Opérations non inscrites au bilan

En K euros

Catégories d'engagement	Montant au 31/12/2017	Montant au 31/12/2016
ENGAGEMENTS RECUS		
Cautions bancaires et personnelles		
Nantissements		
Garanties de sociétés du Groupe		
Autres		
	0	0
ENGAGEMENTS RECIPROQUES		
Annuités de crédit-bail		
Opérations financières diverses (ex : swaps)		
Sponsoring		
Autres: Loyers mobiliers	62	0
	62	0
ENGAGEMENTS DONNES		
Cautions bancaires		
Garanties diverses (ex : mobilisations de créances)		
Dividendes		
	0	0

III. Rémunération des organes de direction

Les membres des organes de direction et d'administration ne perçoivent aucune rémunération directe de la société.

IV. Aspects environnementaux

Les dépenses de l'exercice s'élèvent à 69 K€ au titre de la dépollution.

V. Informations sur le Groupe Consolidant

A - La tête de Groupe

CASINO GUICHARD PERRACHON SA
Société anonyme à Conseil d'Administration
1, cours Antoine Guichard
42 008 Saint-Etienne cedex 2
N° SIRET : 554 501 171 32465

B - La tête du sous-groupe

DISTRIBUTION CASINO France
Société par actions simplifiée
1, cours Antoine Guichard
42008 Saint-Etienne cedex 2
N° SIRET : 554 501 171 32465

C - Lieu de consultation des comptes consolidés

1, cours Antoine Guichard
42 008 Saint-Etienne cedex 2

VI. Evènements postérieurs à la clôture

La station-service de Castellane a été donnée en location-gérance à la société Aloedis.
La société Floreal a cédé son fonds de commerce de CUERS.